



Mon responsable peut-il me refuser une petite pause cigarette ?

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 5 février 2007

Bonjour, Je suis embauchée en CNE depuis octobre 2006 en tant que secrétaire comptable, et ma question est la suivante. Mon responsable peut-il me refuser une petite pause cigarette à l'exterieur des locaux, dans ma journée. Merci

Réponse :

Dans la mesure où c'est une pause rémunérée, vous devez rester à la disposition de votre employeur qui, de ce fait, peut ne pas autoriser la sortie de l'établissement.